



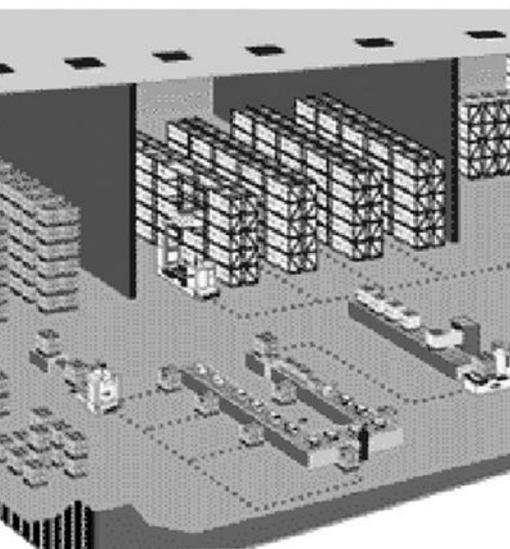
## Etablissement de Bartenheim (68)



# DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## Pièce 10 – Evaluation des incidences Natura 2000

**Décembre 2023**



### Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets  
[www.ote.fr](http://www.ote.fr)

### Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 23010318	Page : 2/8
0	13/12/2023	Enregistrement ICPE	OTE P. HEITZ/ V. ROUAULT	LiG		
1	18/12/2023	Document révisé	OTE P. HEITZ/ V. ROUAULT	LiG		
\\Srvstr01\projets\10-Projets\23010318-EFAP REAL ESTATE - Bartenheim (68)\25-DE ICPE\10-DEICPE-EFAP REAL ESTATE-EIN2000-rev1.docx						



# 1. Zones naturelles – Evaluation des incidences Natura 2000

## 1.1. Présentation des sites Natura 2000

---

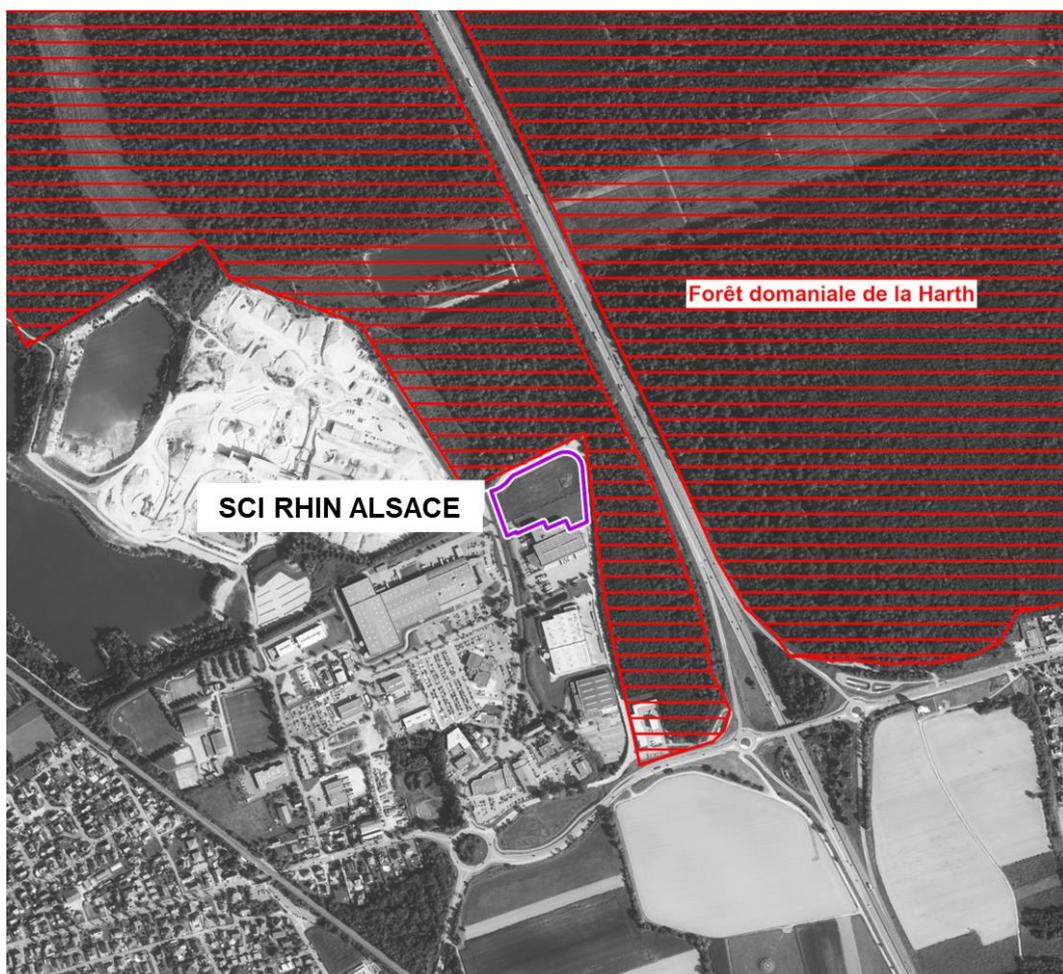
### 1.1.1. Généralités et localisation

Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude est en périphérie du site d'étude.

Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Forêt domaniale de la Harth » (identifiant : FR421809).



**NATURA 2000**

 Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale (ZPS))

SOURCES : INPN ; BD ORTHO 2021, IGN.

DÉCEMBRE 2023

0 100 200  
m



*Illustration n° 1 : Sites Natura 2000 à proximité du site d'étude.*

### 1.1.2. La ZPS « Forêt domaniale de la Harth » - FR4211809

La forêt de la Harth est établie sur des sols particulièrement secs et constitue l'une des plus grandes chênaies en France d'un seul tenant. Ces caractéristiques sont particulièrement favorables aux oiseaux. L'avifaune est typique des boisements feuilles (Pics, le Milan Noir...)

Les clairières naturelles sèches et les grandes coupes rases, abritées de l'influence des produits phytosanitaires, permettent la présence d'oiseaux devenus rares dans la plaine céréalière.

Les espèces forestières et particulièrement les Pics sont sensibles à la gestion forestière qui doit conserver des parcelles de futaies âgées.

Des espèces insectivores comme la Pie grièche écorcheur ou la Bondrée apivore trouvent refuge dans les clairières riches en insectes.

Le site est en effet entouré de grandes plaines agricoles soumises à l'influence des produits phytosanitaires et défavorables aux espèces insectivores.

Ecosystème xérique particulier et unique de grand intérêt géobotanique par la présence de chênaies sessiliflore et pubescente sèches continentales, et d'enclaves de pelouses steppiques planitiaires, rarissimes en Europe occidentale, conditionnées par un climat local très sec (pluviométrie inférieure à 500 mm par an) et un matériau pédologique très drainant (alluvions grossières du Rhin).

La forêt de la Harth abrite les six espèces de pics dont trois d'intérêt européen : le Pic noir, le Pic cendré et le Pic mar. Celui-ci présente d'ailleurs des densités très importantes alors qu'il est rare dans toute l'Europe communautaire. C'est pourquoi la région alsace a un rôle à jouer dans la conservation des populations de ce pic.

Le massif de la Harth est également un refuge pour de nombreux oiseaux insectivores qui trouvent une quantité de nourriture suffisante dans les clairières sèches : Bondrée apivore, Pie grièche écorcheur...

Tableau n° 1 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS - FR4211809

POPULATION			EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population relative	Conservation	Isolement	Globale
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Concentration	Non significative			
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Sédentaire	Non significative			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Population non isolée (aire de répartition élargie)	Bonne
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Sédentaire	15 ≥ p > 2 %	Excellente	Population non isolée (aire de répartition élargie)	Excellente
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction	Non significative			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Population non isolée (aire de répartition élargie)	Bonne
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction	2 ≥ p > 0 %	Bonne	Population non isolée (aire de répartition élargie)	Bonne
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Reproduction	Non significative			
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Concentration	Non significative			

## **1.2. Evaluation préliminaire des incidences**

---

### **1.2.1. Effets potentiels de l'aménagement prévu**

#### **a) Destruction d'habitats d'intérêt communautaire**

Aucun habitat communautaire n'a été recensé sur l'aire d'étude (cf diagnostic écologique disponible en annexe).

#### **b) Destruction d'espèces et d'habitats d'espèces**

Les espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires listées au sein de la ZPS sont issues :

- du cortège des milieux forestiers : Bondrée apivore, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Engoulevent d'Europe ;
- du cortège des milieux semi-ouverts : Pie-grièche écorcheur, Milan royal, Milan noir, Busard Saint-Martin.

La zone d'étude est concernée par un champ de maïs, et des prairies horticoles, ces habitats ne sont pas favorables aux oiseaux des milieux forestiers. De plus, l'absence de haies ne rend pas ce milieu favorable aux espèces des milieux semi-ouvert.

Enfin, le diagnostic écologique réalisé a démontré l'absence d'espèce d'oiseaux d'intérêts communautaires au sein de l'aire immédiate, et de l'aire rapprochée (ce diagnostic écologique est disponible en annexe).

Ainsi, le projet de la société RHIN ALSACE n'impactera pas d'habitat d'espèces d'intérêts communautaires, ni d'espèces d'intérêts communautaires.

### **1.2.2. Conclusion de l'analyse préliminaire**

Le projet de la SCI RHIN ALSACE :

- n'impactera pas de milieux naturels d'intérêt communautaire,
- n'impactera pas d'espèces d'intérêt communautaires,

### **1.3. Conclusion des incidences Natura 2000**

---

Eu égard :

- aux habitats et à l'écologie des espèces d'intérêt communautaires ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches ;
- aux résultats des inventaires écologiques menés en 2023 ;

**La mise en œuvre du projet de la société RHIN ALSACE ne portera pas atteinte aux sites Natura 2000 les plus proches, ainsi qu'aux espèces et aux habitats remarquables qui y sont présents.**